

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 10 – 08 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A LA SCI LES ARQUEIRONS (53-55 RUE JULES BARAT)

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Justine BONNEAUD donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

ABSENT EXCUSÉ

Joël LE FLECHER

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Vu la difficulté à cheminer au droit de la propriété 53-55 rue Jules Barat, la ville a sollicité la SCI LES ARQUEIRONS, propriétaire de la parcelle concernée, quant à l'acquisition d'une emprise de terrain afin de sécuriser le déplacement des piétons à cet endroit.

Les propriétaires ont donné leur accord pour cette cession moyennant le déplacement des compteurs individuels d'eau ainsi que le repositionnement des boîtes aux lettres.

Le cabinet de Géomètres-Experts PARALLÈLE 45 a délimité la surface concernée, à savoir 7 m².

La valeur de ladite emprise a été estimée à 220 €/m² soit pour la totalité de l'emprise à 1 540 €.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe d'une acquisition par la Ville d'une surface de 7 m² à 220 €/m² soit pour un prix de 1 540 € ;
- A autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- A confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais et honoraires inhérents à cette opération sont à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Affiché le...24 octobre 2018
GUJAN-MESTRAS le...24 octobre 2018

